

<OID>	<Type fichier>	<Nom fichier>	<Description>	<URL fichier>	<Date valid>	<Date fin>	<Date MàJ>	
1.2.250.1.213.3.3.27	TRE	TRE_R238-OuvertureAnnuelle.tabs	Ouverture annuelle	<a href="https://mos.esante.gouv.fr/NOS/TRE_R238-OuvertureAnnuelle">https://mos.esante.gouv.fr/NOS/TRE_R238-OuvertureAnnuelle</a>	20171013120000		20231215120000	<Description métier>
<OID>	<Code>	<Libellé adapté>	<Libellé court>	<Libellé long>	<Date valid>	<Date fin>	<Date MàJ>	
1.2.250.1.213.3.3.27	01	Semaine hors week-end jusqu'à 210 jours par an	Jusqu'à 210 jours	Semaine hors week-end jusqu'à 210 jours par an	20171013120000		20190329120000	
1.2.250.1.213.3.3.27	02	Semaine et week-end (de 211 à 364 jours par an)	De 211 à 364 jours par an	Semaine et week-end (de 211 à 364 jours par an)	20171013120000		20180126120000	
1.2.250.1.213.3.3.27	03	Année complète (365 jours par an)	365 jours par an	Année complète (365 jours par an)	20171013120000		20180126120000	
1.2.250.1.213.3.3.27	04	Semaine hors week-end à partir de 210 jours	A partir de 210 jours	Semaine hors week-end à partir de 210 jours	20180126120000		20190329120000	
1.2.250.1.213.3.3.27	05	Week-end et vacances scolaires uniquement	Week-end et vacances scolaires	Week-end et vacances scolaires uniquement	20180126120000		20180126120000	